



« Indispensable pour l'équilibre du système fourrager : la vaine pâture »

GP, éleveur dans la plaine des Vosges



POURQUOI CE CHOIX DE SYSTEME ?

« Faire des kilos de viande à l'herbe »

« En 2005, j'ai repris l'exploitation de mon beau-père qui comptait 100 ha d'herbe, 500 brebis et 18 vaches allaitantes de race salers en système Naisseur. J'ai tout de suite adhéré au système développé par mon beau-père : faire un maximum de kilos de viande à l'herbe avec un minimum de concentré. Pour moi, c'est une évidence : plus je suis autonome, plus mon système est rentable et résistant aux aléas !

10 ans plus tard, l'exploitation compte 145 ha d'herbe, 800 brebis et 45 vaches allaitantes. Malgré des hivers rigoureux, il n'y a pas de bergerie. Seul un espace est rendu disponible dans le bâtiment des vaches pour les brebis ayant eu des difficultés à l'agnelage.

La vaine pâture fait partie des us et coutumes locales. La production laitière est importante sur le secteur et la rentrée précoce des vaches en bâtiment libère des surfaces en pâturage pour l'hiver. Aujourd'hui, ce sont 800 brebis qui pâturent, du 15 novembre à fin février (voire le 15 mars) sur des surfaces en herbe de voisins agriculteurs (environ 800 ha) ; ce qui représente plus de 180 TMS. Les animaux sont répartis en 3 lots, dont un localisé à 40 km ».

LES POINTS DE VIGILANCE

● Ne pas dégrader les parcelles des voisins

La vaine pâture exige de respecter des règles. Les 2 plus importantes sont : ne pas dégrader la parcelle et retirer les animaux suffisamment tôt (au plus tard fin février) pour ne pas pénaliser la production d'herbe du printemps suivant.

« Sur mon secteur, les éleveurs de moutons sont nombreux. On peut être parfois confronté à des concurrents ! ».

● La vaine pâture : une activité chronophage et pénible

« 3 lots pâturent simultanément en hiver. Poser/déposer des filets à la main tous les 4-5 jours est une activité qui prend beaucoup de temps (3 heures pour changer un lot d'animaux de parcelles). Je ne suis pas à l'aise avec des Spiders et je réalise les clôtures avec des filets électrifiés ».

● Contractualisation et réglementation

L'accord verbal est la règle de contractualisation des parcelles qui restent d'utilisation précaire. La vaine pâture est tolérée et il faut être vigilant sur le respect de la réglementation en cas de contrôle.

EN PRATIQUE

● Une lactation économe grâce à l'herbe

« Si le parcellaire peut être qualifié d'éclaté, je dispose d'îlots avec des surfaces importantes. Toutefois, je dois pouvoir réduire la consommation de concentré des agneaux en étant plus pertinent dans la gestion de mon pâturage. Par contre, j'arrive à faire des lactations à l'herbe et à limiter la consommation de concentré à 6 kg d'aliments par brebis ».

● Conduite de la troupe

La troupe est composée principalement de brebis de race Suffolk. L'agnelage s'effectue au printemps : 3 lots se succèdent d'avril à mai. Les agnelles sont mises en lutte avec des béliers de race charollaise ou charmoise. L'âge au premier agnelage est de 14 mois. Les agneaux au sevrage pâturent les repousses de fauches. Celles-ci sont limitées par le chargement et par la faible proportion de fauche (31 %). Dès que l'herbe vient à manquer, un nourrisseur est introduit dans la parcelle.

● Les points d'amélioration envisagés

La complémentation des agneaux après sevrage pourrait être réduite avec la séparation des mâles et des femelles au sevrage. Cela est difficile compte tenu du nombre de parcelles limité pour accueillir les agnelles de renouvellement. De plus la charge de travail est importante à cette période et souvent, il y a un déficit d'herbe en été. En reproduction, 2 leviers sont possibles pour produire autant d'agneaux avec moins de brebis : augmenter la prolificité et réduire le taux de mortalité : passer de 17 % en 2015 à moins de 15 %. Pour ce dernier, les 2 principaux facteurs influençant le résultat sont les conditions météorologiques et la charge de travail.

Un système économe (résultats 2015)

- Consommation de concentrés/EMP de 81 kg dont 80 kg pour les agneaux.
- Consommation de fourrages de 83 kg de MS stockés / EMP
- Productivité Numérique /EMP : 0,94
- Productivité Pondérale de 16,8 kgc/EMP
- Marge brute 2015 : 81 €/EMP, inférieure à celle du cas-type de référence (97 €/EMP) du fait du manque de Productivité Numérique.

Une autonomie relative

- La vaine pâture permet d'utiliser de l'herbe non valorisée et d'équilibrer le système fourrager (l'autonomie en fourrage hors vaine pâture est de 80 %).
- Les intérêts pour le prêtreur sont nombreux :
- Intérêts agronomiques (apport de matière organique, nettoyage des refus, consommation des excédents d'herbe)
 - Meilleure repousse au printemps
 - Réduit la présence des rongeurs

SI C'ÉTAIT A REFAIRE

« Je suis à l'aise dans mon système et me rends compte que mes choix sont les bons car économiquement les résultats sont là (EBE/PB = 45 % en 2015). Toutefois la charge de travail est forte. Aujourd'hui, je ne changerai rien dans les choix stratégiques. Je réfléchis à un autre équilibre entre les 2 ateliers pour réduire la charge de travail ».

UN CONSEIL A UN ELEVEUR

« Mon système d'exploitation peut paraître décalé par rapport au système dominant (production laitière). Mais il ne faut pas avoir peur de se remettre en cause, d'avancer sur des sentiers différents de ceux des voisins (pratique de la vaine pâture). Il est important de respecter la parcelle mise à disposition ».

IMPACTS

Autonomie

L'autonomie fourragère de ce système repose sur la vaine pâture (qui couvre les besoins fourragers annuels de 36 UGB !).

Quant à l'autonomie en concentré, elle restera faible. Toutefois, la principale marge de manœuvre pour l'accroître reste une meilleure productivité des prairies tant sur un plan quantitatif que qualitatif.

Economie

Le système a une bonne efficacité économique. 2 indicateurs doivent toutefois être surveillés : le taux de mortalité et la consommation de concentrés par les agneaux.

Travail

La charge de travail est forte malgré des équipements (quad, remorques,...). Avant tout changement dans les pratiques (notamment gestion de l'herbe), il faudra vérifier l'impact sur l'organisation du travail.

Une réflexion sur l'embauche d'un salarié pourrait être une alternative pour sécuriser le système.

Environnement

Le retournement de prairies permanentes limite la disponibilité en ressource fourragère et pénalise la biodiversité. La possibilité de laisser des animaux dehors en hiver réduit les coûts de bâtiments et de mécanisation.

L'EXPLOITATION EN BREF

Exploitation ovins viande en zone herbagère de l'Est de la France

Main-d'œuvre : 1 UMO + 0,5 bénévole

SAU : 145 ha 100 % Herbe -55 ha foin et 10 ha regain

Troupeau (189 UGB) : 650 brebis + 150 agnelles - Race Suffolk

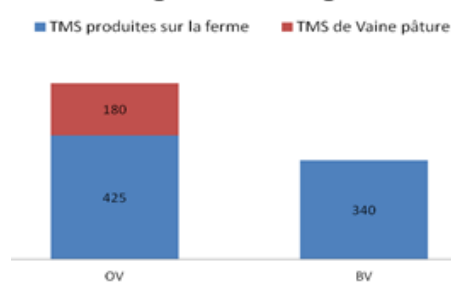
800 agneaux d'herbe

45 vaches allaitantes et la suite

Chargement : 1,42 UGB/ha SFP - Chargement corrigé : 1,06 UGB/ha SFP

Vente en circuit long à une coopérative

Origine des fourrages



Les besoins annuels sont estimés à 945 TMS.
20 % sont prélevés en vaine pâture par les ovins.

L'utilisation de surfaces extérieures permet de couvrir les besoins annuels de 240 brebis !